

Les trois fonctions de la forêt, piliers de la gestion durable

Les forêts remplissent pour l'être humain trois rôles essentiels :

- **fonction économique** : en produisant du bois, elles alimentent en matériau renouvelable une vaste filière de laquelle dépendent de nombreux emplois ;
- **fonction environnementale** : elles constituent des réservoirs de biodiversité essentiels au fonctionnement de nos écosystèmes, stockent du carbone, régulent le cycle de l'eau, préservent la qualité de l'air et de l'eau et protègent les sols contre l'érosion ;
- **fonction sociale** : elles accueillent de nombreux usagers (randonneurs, sportifs, chasseurs, etc.), structurent nos paysages, abritent des richesses culturelles ou patrimoniales et nous protègent de nombreux risques naturels (chute de blocs, inondations, glissements de terrain, etc.).

La mise en œuvre d'une véritable gestion durable nécessite de prendre en compte ces trois fonctions et de trouver un juste équilibre entre celles-ci.

Le concours SylvoTrophée est organisé en partenariat avec un programme de valorisation des forêts anciennes porté par l'association Inter Parcs du Massif Central (IPAMAC).

Forêts anciennes

Les forêts anciennes sont des espaces boisés depuis au moins 150 ans, quelle que soit la gestion qui y a été menée. Cette permanence du couvert forestier permet le développement et le maintien d'une biodiversité spécifique (plantes, insectes, champignons, etc.). Ces forêts présentent ainsi souvent une valeur écologique et patrimoniale importante. Pour plus d'information, consultez le site Internet du Parc national des Cévennes :

<https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-connaissances/le-patrimoine-naturel/les-milieus-naturels/les-milieus-forestiers>

**Sylvo
Trophées**
DU MASSIF CENTRAL

Propriétaires forestiers

INSCRIVEZ-VOUS !

Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 juin 2023

“ **Concours forestier :
3^e édition du SylvoTrophée** ”
Forêts du territoire du Parc national des Cévennes



Le SylvoTrophée est un concours visant à distinguer des forêts gérées durablement, de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les autres usages et fonctions de la forêt.

Concours organisé par :

IPAMAC
Parcs naturels
du Massif central



**Parc national
des Cévennes**

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF

L'OPÉRATION EST FINANCÉE PAR :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Union européenne
Cofinancé par
l'Union européenne

anct
agence nationale
de la cohésion
des territoires

CRÉDIT PHOTO :

DEVEVEY Caroline, PNC
PROHIN Olivier, PNC
DESCAMPS Régis, PNC
PARENT Marion
DESCAMPS Régis, PNC

SYLVOTROPHÉE : UN CONCOURS POUR PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DE NOTRE TERRITOIRE.

Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un propriétaire, elle répond aussi à des attentes sociétales : produire du bois, abriter la biodiversité, proposer un espace de loisir et de ressourcement accessible à tous, etc. Seule une gestion adaptée permet à une forêt de remplir ces multiples rôles.

Le SylvoTrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté cette gestion dite multifonctionnelle. Un jury constitué de sylviculteurs, d'écologues et d'usagers de la forêt sera chargé d'évaluer la qualité de la gestion mise en œuvre. Pour cela, il visitera les parcelles candidates en compagnie du propriétaire. Les observations de terrain et les échanges entre jurés et candidats permettront d'élire le lauréat du SylvoTrophée 2023.



Comment participer ?



CALENDRIER

- **Inscription jusqu'au 15 juin 2023**
- **Visite des parcelles candidates les 4 et 5 octobre 2023**

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Concours ouvert à **toute propriété forestière communale, sectionale ou privée**, quel que soit son statut (propriété personnelle, groupement forestier, etc.)
- Parcelle candidate localisée **dans le Parc national des Cévennes (cœur ou aire d'adhésion)**
- Forêt dotée d'un **document de gestion durable**
- Parcelle de **2 ha minimum**, ayant fait l'objet d'une **coupe forestière récente** (moins de 10 ans)

Parmi les candidatures, **quatre parcelles seront sélectionnées pour être visitées par le jury** (critères précisés dans le dossier d'inscription).

INSCRIPTION

Un dossier de candidature complet, téléchargeable sur le site <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/actualites/sylvotrophee> doit être envoyé :

- par e-mail à **sdd@cevennes-parcnational.fr**, ou
- par courrier postal à : **Parc national des Cévennes - 6bis place du palais - 48400 Florac-Trois-Rivières**

Signalez votre intention de vous porter candidat, obtenez de l'aide pour compléter votre dossier ou demandez plus d'informations à :

Baptiste ALGOËT (Parc national des Cévennes) - 07 61 37 05 60 - baptiste.algoet@cevennes-parcnational.fr
ou **Loïc MOLINES** (CRPF) - 06 73 84 89 27 - loic.molines@crpf.fr